

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Grégory BAERT à Chantal PASSET, Claire BARRIN à Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Vincent HUDRY-CLERGEON

[DEL2024-048 - BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES \(ZAE\) » - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et du bureau du 29 avril 2024 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Il est d'abord demandé au conseil de se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe "ZAE", dressé pour l'année 2023 par le comptable public.

L'exécution du budget annexe est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2023, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe "ZAE" dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Le compte administratif 2023 du budget annexe est présenté ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2022)		- 183 340.93 €
Dépenses année 2023		203 775.93 €
Recettes année 2023		193 558.43 €
Résultat de l'exercice 2023	Déficit	- 10 217.50 €
Résultat cumulé fin 2023	Déficit	- 193 558.43 €

Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2022)		259 763.29 €
Résultat 2022 affecté en investissement		0,00 €
Dépenses année 2023		193 558.43 €
Recettes année 2023		203 776.47 €
Résultat de l'exercice 2023	Excédent	10 218.04 €
Résultat cumulé fin 2023	Excédent	269 981.33 €
Résultat global 2023	Excédent	76 422.90 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2023, confie la présidence à Monsieur le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte administratif 2023 du budget annexe "ZAE", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du conseil.

Il est précisé que le budget annexe ZAE a été dissout au 31 décembre 2023 par délibération n°2023-084 en date du 28 novembre 2023. Les résultats constatés à ce budget au 31 décembre 2023 doivent être repris obligatoirement au budget supplémentaire 2024 du budget principal.

Il est donc proposé d'inscrire au budget supplémentaire 2024 du budget principal, les reprises de résultats suivantes :

- Affectation en investissement (compte RI 1068 *du budget principal*) : 269 981,33 €
- Excédent d'exploitation reporté (compte RF 002 *du budget principal*) : 0.00 €
- Déficit d'investissement reporté (compte DI 001 *du budget principal*) : - 193 558,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe "ZAE" au budget principal, telle que présentée.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Vincent HUDRY-CLERGEON



Délibération transmise en Préfecture le 4 juin 2024
Publiée le 4 juin 2024